



Charte commune d'engagement  
des Réseaux Régionaux de l'AIOA  
(Accueil . Information . Orientation . Accompagnement)  
dans le cadre des Maisons de la Formation Professionnelle

---

Entre d'une part,

Le Conseil régional de Bretagne

Représenté par Michel MORIN, Vice-président en charge des formations initiale, professionnelle et de l'apprentissage

Et d'autre part,

Le Rectorat

Représenté par Monsieur CARPENTIER – Recteur d'Académie

L'ANPE

Représentée par Monsieur RELANDEAU – Directeur régional

L'Association Régionale des Missions Locales

Représentée par Madame MASSOT – Présidente

Le FONGECIF

Représenté par Monsieur RICHARD - Président

Le Centre Régional Information Jeunesse

Représenté par Monsieur LEMESLE - Président

# Contexte de mise en œuvre

---

## La démarche MFP - principaux éléments de cadrage

Initiée en mai 2005 par la Région Bretagne, la démarche Maison de la Formation Professionnelle vise à favoriser un meilleur accès à la formation pour tous, tout au long de la vie, sur l'ensemble du territoire régional.

Cette démarche s'inscrit dans une logique évolutive et progressive : l'appel à projets lancé auprès des Pays et des Communautés d'agglomération renvoie à des données de cadrage qui définissent les contours et les principales modalités de mise en œuvre des Maisons de la Formation Professionnelle, sans pour autant « figer » le dispositif. Celui-ci doit en effet pouvoir s'adapter au contexte et spécificités des différents territoires.

Conduite à l'échelle des Pays, la démarche MFP est appelée à mailler, de manière progressive, l'ensemble du territoire régional.

Sa mise en œuvre s'organise autour de 3 axes complémentaires :

- Développer un accueil et une information de qualité de tous les publics sur les dispositifs de formation ;
- Organiser les conditions d'une mise en relation de qualité vers les structures de conseil, d'orientation et d'accompagnement ;
- Favoriser une organisation équilibrée et complémentaire des dispositifs de formation sur l'ensemble du territoire breton.

## Le volet AIOA (Accueil - Information - Orientation - Accompagnement)

Dans sa dimension AIOA, le dispositif MFP vise à développer une approche centrée sur l'utilisateur, avec :

- Une entrée « tous publics », sans distinction d'âge ou de statut ;
- Une logique de mise en réseau des acteurs pour plus de cohérence dans le service rendu à l'utilisateur, dans un objectif de construction de son parcours professionnel tout au long de la vie.

Les acteurs de l'AIOA constituent le réseau de référence pour la mise en œuvre des services concourant au dispositif MFP sur ce volet ; leur mise en réseau repose sur un partenariat qui requiert l'adhésion des différentes structures concernées.

La présente charte vise ainsi à préciser les modalités du partenariat entre la Région Bretagne et les réseaux régionaux dans le cadre de ce volet relatif à l'AIOA.

L'animation technique du dispositif MFP est assurée, à l'échelle des Pays, par les délégués territoriaux du Conseil régional de Bretagne qui organisent, notamment, les travaux liés à la mise en réseau des acteurs de l'AIOA (réunion de connaissance mutuelle des acteurs, réunions thématiques, formations ...).

Ces travaux sont définis dans le cadre du comité de coordination locale présidé par l'élu Conseiller régional en charge de la coordination de la MFP.

# Les Réseaux Partenaires

---

Les cinq réseaux partenaires (ANPE, ARML, CIO, CRIJ, FONGECIF) constituent le socle de la mise en œuvre du volet AIOA de la démarche MFP.

## AGENCES NATIONALES POUR L'EMPLOI

---

**L'Agence Nationale Pour l'Emploi** intervient sur le marché du travail pour faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi ; elle met en œuvre la politique publique de l'emploi.

Dans ce cadre et afin d'exercer ses missions, elle assiste les personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation et d'un conseil ; elle apporte son concours aux employeurs pour l'embauche et le reclassement de leurs salariés et participe à la mise en œuvre des aides publiques.

La finalité de l'intervention de l'agence est le placement des demandeurs d'emploi ; cela suppose de construire avec chaque demandeur, dans une relation suivie, un projet personnalisé d'accès à l'emploi qui réduise les écarts avec les exigences du marché.

Dans ce cadre, les demandeurs d'emploi disposent dans les agences locales d'informations sur le marché du travail, l'emploi, les métiers, les formations et leurs modalités d'accès ainsi que sur tous les dispositifs susceptibles de les aider dans la construction et la mise en œuvre de leur projet ; les agences locales assurent l'information et l'orientation vers les structures partenaires permettant l'accès à ces dispositifs.

En Bretagne, les 36 agences locales et les 5 points relais qui couvrent l'ensemble du territoire délivrent cette information dans le cadre d'une offre de services qui fait l'objet d'une démarche qualité ayant abouti à une certification AFAQ Engagement de Service®.

## CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

---

**Les 23 Centres d'Information et d'Orientation** et les 3 annexes appartiennent au service public de l'éducation nationale. Ils accueillent un public diversifié à la recherche d'une information générale ou personnalisée sur les formations et les métiers. A cet effet, les CIO disposent de supports documentaires diversifiés, aux contenus adaptés, régulièrement actualisés et enrichis.

Ils assurent un conseil personnalisé pour aider à construire un parcours de formation et d'insertion avec en particulier le concours de la mission générale d'insertion (MGI) pour le public en rupture scolaire. Ce conseil d'orientation s'appuie sur l'expertise liée d'une part à la connaissance du système éducatif et d'autre part à la maîtrise des techniques d'entretien et des outils d'évaluation individuelle.

Point relais VAE de niveau 2, les CIO participent à l'accueil des adultes et inscrivent leur action dans une démarche d'orientation et de formation tout au long de la vie.

Partenaires privilégiés des établissements scolaires, ils organisent et participent à la mise en place des actions de découverte des métiers et des formations en leur donnant une dimension éducative.

La bonne connaissance des demandes des usagers, du fonctionnement de l'orientation et des parcours de formation et d'insertion permet aux CIO d'être des acteurs pertinents dans l'analyse de l'évolution de l'offre de formation et dans le diagnostic local de la relation emploi-formation.

## MISSIONS LOCALES

---

**Les Missions locales** accueillent les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire et qui sont en recherche d'insertion professionnelle.

Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent les jeunes tout au long de leur parcours d'insertion. L'accompagnement des Missions locales se caractérise par des entretiens personnalisés entre le jeune et son conseiller référent.

Un maillage du territoire permet un accueil de proximité. L'approche est globale : Le jeune est au centre du projet, la Mission locale prend en compte l'ensemble de ses atouts de même que ses difficultés. En lien avec les partenaires locaux, la Mission locale recherche les réponses les plus adaptées dans les domaines de l'emploi, la formation, la santé, le transport, le logement, mais aussi : les loisirs, le sport, la culture ...

Les Missions locales bretonnes couvrent l'ensemble du territoire : 17 structures, 40 antennes et 300 points d'accueil de proximité.

## CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE

---

**Le Centre Régional Information Jeunesse** est chargé du développement de l'Information Jeunesse sur la Région Bretagne, et de l'animation du réseau des Bureaux et Points Information Jeunesse (69 structures d'accueil en Bretagne), en lien avec les associations départementales (ADIJ).

Mission déléguée de service public pour favoriser le droit à l'information de tous les jeunes, le réseau Information Jeunesse, à la croisée des partenariats, est un outil pour la mise en œuvre d'une politique territoriale de la jeunesse.

C'est aussi un moyen de renforcer l'autonomie des jeunes, un soutien à leur initiative, à leur expression et à l'accompagnement de leurs projets.

Les actions initiées par le réseau Information Jeunesse permettent également aux jeunes d'être acteurs dans la conception et la diffusion de l'information.

## FONGECIF

---

**Le Fongecif Bretagne**, organisme paritaire agréé, interprofessionnel et régional, met en œuvre la politique des partenaires sociaux sur le Congé individuel de formation. Il a pour missions :

- d'offrir à chaque salarié(e) qui souhaite élaborer un projet professionnel individuel les concours suivants :
  - un accompagnement dans le choix de son orientation professionnelle,
  - une information sur les dispositifs de formation, de validation des acquis de l'expérience et de bilan de compétences,
  - un appui à l'élaboration de son projet,
- de financer les Congés individuels de formation, Bilan de compétences et Congés de Validation des acquis de l'expérience.

Le Fongecif Bretagne s'adresse aux salariés du secteur privé en CDI, aux salariés en CDD ou demandeurs d'emploi à l'issue d'un CDD (à l'exclusion de ceux qui relèvent d'un OPACIF de branche).

Le 1<sup>er</sup> accueil du Fongecif Bretagne est ouvert à tous les actifs. Il construit avec chacun d'entre eux un parcours d'accompagnement et s'efforce de développer leur autonomie afin de permettre d'élaborer un projet professionnel individuel.

Dans ses Espaces Projet® le Fongecif développe un ensemble de services utiles à la personne et centrés sur ses besoins. Les salariés peuvent y trouver des informations sur les métiers, sur l'emploi, sur les formations, sur la création d'entreprise et sur la VAE

Le Fongecif accueille les salariés dans ses 3 antennes et dans 17 lieux de permanence ponctuelle lesquels sont labellisés Point Relais Conseil VAE de niveau 2.

La présente charte acte :

- de la volonté de la Région d'inscrire la démarche d'accueil et d'information du dispositif MFP dans une logique de co-construction avec les réseaux régionaux de l'AIOA ;
  - de l'adhésion des réseaux signataires à la démarche et de leur volonté d'organiser des conditions favorables à sa mise en œuvre, tant au niveau régional que territorial ;
- et précise les modalités du partenariat engagé dans ce cadre.

## Article 1er - Organisation du 1<sup>er</sup> accueil - 1<sup>ère</sup> information

La mise en œuvre de ce 1<sup>er</sup> accueil et de cette 1<sup>ère</sup> information sur la formation et la VAE s'organise à partir des 5 réseaux régionaux partenaires qui constituent le socle de la démarche MFP dans son volet AIOA, et pourra s'élargir à d'autres acteurs de l'accueil-information au niveau territorial. Ce premier accueil et cette première information «tous publics» sur la formation et la VAE (dispositifs ; modalités d'accès ; aides mobilisables ...) sont ainsi proposés au sein de l'ensemble des structures partenaires qui deviennent points d'accueil du réseau MFP. Les contours de ce 1<sup>er</sup> accueil et de cette 1<sup>ère</sup> information sont arrêtés en commun par les différents réseaux régionaux ; un cadre régional de référence est ainsi défini.

La lisibilité du service offert est garantie au travers d'une labellisation des structures partenaires s'engageant dans la mise en œuvre de ce 1<sup>er</sup> accueil et de cette première information ; pour le public accueilli, elle se matérialise par une signalétique spécifique « MFP » au sein des structures du réseau. Les structures partenaires s'engagent à utiliser les différents supports de communication/signalétique proposés dans le cadre du dispositif, en cohérence avec leurs supports internes.

La définition d'une démarche qualité régionale permet d'organiser, dans le temps, les modalités de renouvellement de ce label à partir d'indicateurs partagés de suivi de la qualité du service mis en œuvre dans le cadre du réseau MFP.

## Article 2 - Outils d'information des publics

La Région Bretagne et l'ensemble des réseaux partenaires s'attachent à mettre à disposition des « points d'accueil MFP » l'ensemble des ressources documentaires nécessaires au 1<sup>er</sup> accueil et à la 1<sup>ère</sup> information sur la formation et la VAE :

- outils d'information des publics
- outils d'information des professionnels

Une mise en commun des différents outils d'information mis en œuvre, notamment auprès des publics, est recherchée.

La création de nouveaux outils intervient complémentirement, en tant que de besoin.

## Article 3 - Information/sensibilisation au sein de chaque réseau partenaire

Chaque réseau :

1/ met en œuvre les conditions permettant d'organiser l'information et la sensibilisation sur la démarche MFP auprès des structures qu'il fédère ;

2/ encourage la signature, au niveau territorial, de chartes d'engagement inter-réseaux qui portent plus particulièrement sur les modalités liées à la mise en œuvre du 1<sup>er</sup> accueil et de la 1<sup>ère</sup> information et à la mise en relation des publics ;

3/ encourage la participation de leurs réseaux aux rencontres territoriales de connaissance inter-réseaux, aux actions de formation définies régionalement ou territorialement ; l'implication des personnels en charge de l'accueil et le relais de l'information en interne sera plus particulièrement recherché.

La Région, dans sa logique de soutien à la professionnalisation de la mise en réseau, s'attache à créer les conditions favorables à la participation des acteurs au niveau territorial.

## Article 4 - Principes de collaboration entre réseaux

La démarche MFP propose une mise en réseau des acteurs pour améliorer l'accès aux différents services offerts en matière d'accueil-information et vise à atteindre une organisation sur la base de « 2 contacts maximum » : ainsi, lorsque la personne accueillie a besoin d'un conseil ou d'un accompagnement, elle est mise en relation avec la structure compétente pour répondre à sa demande. La MFP s'appuie donc sur l'expertise des structures partenaires, dans le respect des compétences mutuelles.

Une attention particulière est portée, tant au niveau régional que territorial, à la question de la mise en relation. Des règles déontologiques de transmission d'informations inter-réseaux seront définies.

## Article 5 - Formation dans le cadre de la mise en réseau

La formation proposée dans le cadre de la mise en réseau s'appréhende à différents niveaux complémentaires :

- la connaissance inter-réseaux, qui constitue une étape essentielle, et devra s'inscrire dans le temps (offre de services, organisation, nouveaux programmes ...); une attention particulière doit être portée à la diffusion de l'information au sein des structures ;
- les formations à mettre en œuvre, qui s'envisagent à la fois au niveau régional pour les thématiques transverses impulsées par la Région et le groupe technique régional, ainsi qu'au niveau territorial, afin de répondre à des besoins spécifiques éventuels. Ces formations sont prises en charge par la Région.

## Article 6- Equipements liés à la mise en réseau

La Région apportera son soutien à la mise à niveau de l'équipement informatique des structures directement lié aux missions définies par la MFP.

## Article 7- Participation aux instances régionales

Les cinq réseaux partenaires participent aux travaux conduits dans le cadre des instances régionales chargées de l'accompagnement et du suivi de la démarche MFP :

- le comité de liaison régional constitué de la Commission Emploi Formation du CCREFP élargie aux têtes de réseaux AIOA. Ce comité est en charge du suivi de la démarche.  
Un rythme de 2 réunions par an est proposé.  
Le Secrétariat du comité est assuré par les services de la Région Bretagne.
- un groupe d'appui régional AIOA associant les têtes de réseaux est mis en place afin d'assurer un appui technique et méthodologique au comité de liaison sur ce volet ; ce groupe est chargé en particulier de :
  - o conduire la capitalisation à partir des expérimentations mises en œuvre sur les territoires ;
  - o définir la démarche qualité du 1<sup>er</sup> accueil, intégrant notamment des règles en matière de déontologie ;
  - o proposer des axes régionaux prioritaires en matière de formation des acteurs ;
  - o proposer des modalités d'information des publics.

Le groupe technique régional MFP se réunit sur la base d'une réunion tous les 2 mois ; ce rythme pourra être adapté en fonction des besoins et de l'avancée des travaux.

Le Secrétariat est assuré par les services de la Région Bretagne.

## Article 8- Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans. Un bilan est réalisé à mi parcours afin d'adapter, le cas échéant, les modalités de sa mise en œuvre.

Annexes :            *Composition du comité de coordination locale AIOA*  
                              *Composition du comité de liaison régional*

**Pour le Rectorat,  
Le Recteur d'Académie,  
Monsieur CARPENTIER**

**Pour le Conseil Régional  
Le Vice-président en charge de la formation  
initiale, professionnelle et apprentissage  
Monsieur MORIN**

**Pour l'ANPE Bretagne  
Le Directeur régional  
Monsieur RELANDEAU**

**Pour le CRIJ  
Le Président du Centre régional information  
Jeunesse  
Monsieur LEMESLE**

**Pour l'ARML  
La Présidente de l'Association Régionale des  
Missions Locales  
Madame MASSOT**

**Pour le FONGECIF  
Le Président du FONGECIF Bretagne  
Monsieur RICHARD**



# Maison de la Formation Professionnelle

## Composition du comité de coordination locale élargi - AIOA

### Présidence

Elu Conseiller Régional, coordonnateur MFP

### Membres

Etat : DDTEFP - Inspection Académique  
Pays / Communauté d'agglomération  
ASSEDIC  
ANPE  
Partenaires sociaux  
Mission Locale  
FONGECIF  
CIO  
PIJ  
Autres acteurs locaux de l'AIOA

### Animation technique

Délégué territorial





# Maison de la Formation Professionnelle

## Composition du comité de liaison régional

Le comité de liaison MFP est chargé du suivi global de la démarche au niveau régional :

- il propose des éléments de capitalisation sur la base des différentes expérimentations en œuvre au niveau des territoires;
- il participe, notamment, à la définition de la démarche qualité et des modalités d'organisation du partenariat inter-réseaux.

Il s'appuie sur les travaux conduits, en amont, par le groupe technique régional.

Ce comité, issu de la commission « relation emploi-formation » du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle -CCREFP-, sera aminé par la Région et associera les têtes de réseaux AIOA.

### Composition :

- Conseil régional : 7 élus désignés par le Président du Conseil régional de Bretagne, membres de droit de toutes les commissions du CCREFP
- Etat : DRTEFP ; Rectorat ; DRAF ; DRJS ; DRASS ; DRAM
- Partenaires sociaux : U.P.I.B ; CG.PME ; U.P.A ; F.R.S.E.A ;  
C.F.D.T ; C.G.T ; F.O ; C.F.T.C ; C.G.C ; U.N.S.A ; F.S.U ;
- Chambres consulaires : Chambre régionale d'Agriculture ; Chambre régionale de Commerce et d'Industrie ; Chambre régionale de Métiers ;
- C.E.S.R
- DR AFPA
- DR ANPE
- ASSEDIC
- AGEFIPH
- GREF
- Fédération de la Formation Professionnelle
- Association Régionale des Missions Locales
- Centre Régional Information Jeunesse
- FONGECIF

